

LE CONTRAT SOCIAL (THEORIE)

I- Généralité :

Doctrin idéaliste de l'émergence de l'**Etat** et du **droit** à la suite d'un **contrat** passé consciemment entre hommes.

Selon les adeptes de cette théorie, une anarchie totale et la « **guerre de tous contre tous** », ou au contraire une liberté idyllique, auraient précédé la société et l'Etat.

Une liberté personnelle illimitée est le trait général de l' « **état naturel** » dans lequel les hommes auraient longtemps vécu, avant de renoncer délibérément à cette liberté au profit d'un Etat garantissant leur sécurité, la propriété privée et les autres droits personnels.

Les premières idées sur l'origine contractuelle de l'Etat datent de l'**Antiquité** (les **Sophistes**, **Socrate**, **Epicure**).

La théorie du contrat social reçut sa forme développée aux **XVII** et **XVIIIe siècles** (**Hobbes**, **Locke**, **Rousseau**, etc.) à la suite de la lutte de la **bourgeoisie** contre le **féodalisme** et la **monarchie absolue**. Elle servit de fondement idéologique à la revendication du **pouvoir politique** par la bourgeoisie.

Des représentants des Lumières en Russie (**Radichtchev**), aux Etats-Unis (**T. Jefferson**) et dans d'autres pays ont partagé eux aussi, la théorie du contrat social.